

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
D'AUBIGNAS

Nombre de Conseillers :
Afférents au C.M. : 10
En exercice : 10
Présents : 08
Exprimés : 10
Date de la convocation
Le : 01 juillet 2022
Date d'affichage
Le : 01 juillet 2022

SEANCE DU 08 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux
et le huit du mois de juillet à vingt heures trente.
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la
présidence de Monsieur VILLARD Serge, Maire.

PRESENTS : Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian
BREYSSE, Martine CHARLEMAGNE, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON,
Jean-Michel UCCHEDDU

EXCUSES : Sylvie DIMEGLIO donne pouvoir à Myriam FIALON
Frédéric CHALANCON donne pouvoir à Frédéric SOUTRENON

Mme BODY Nadège a été nommée secrétaire de la séance.

**Objet : Admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget de la
Commune**

Monsieur le Maire expose que le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes
ou produits portés sur l'état ci-après. Il s'agit du paiement de la cantine et garderie
scolaire.

Compte	Montants présentés
6541	337.79 €
6542	0.00 €
Total	337.79 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DECIDE l'admission en non-valeur des titres, présentés dans le tableau ci-dessus, pour
un montant total de 337.79 €,

DIT que les crédits sont inscrits au budget,

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des
présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont les membres présents signés – Pour copie conforme
AUBIGNAS le huit juillet deux mille vingt-deux

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le :
Et publié ou notifié
Le :

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

13 JUL. 2022

Le Maire,
Serge VILLARD.

